

Commune de Saint Genouph

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 6 Juin 2017

L' an 2017 et le 6 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil - Mairie de Saint-Genouph sous la présidence de Monsieur AVENET Christian Maire

Etaient présents : M. AVENET Christian, Maire, Mmes : BOSSÉ Alice, CARVALHO Valérie, COUVERTIER Nathalie, FRETON Monique, HEMOND Sylvie, SUARD Patricia, MM : BARBÉ Patrick, BOISSÉ Jacques, FERRIERES Stéphane, GUIBOUT Jean-Michel, ROYER Eric, VALLET Jean-Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation : 31/05/2017

Date d'affichage : 01/06/2017

Madame FRETON Monique a été nommé(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 18 avril 2017
Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire annonce l'ajout d'un point à l'ordre du jour:
-Cession de la parcelle ZB47-Rue des Terres fortes

Objet(s) des délibérations

Sommaire

- 1- METROPOLE: AVIS DE LA COMMUNE SUR LE 3ème PLH - Délibération 2017-30
- 2- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS GENULPHIENNES - Délibération 2017-31
- 3- PERSONNEL: CREATION DE POSTE , MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Délibération 2017-32
- 4- TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PERISCOLAIRES-CHOIX DES PRESTATAIRES - Délibération 2017-33
- 5- PATRIMOINE- VENTE et ECHANGE PARCELLE ZB47 - Délibération 2017-34

2017-30 - METROPOLE: AVIS DE LA COMMUNE SUR LE 3ème PLH

Monsieur le Maire présente le dossier :

Par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil communautaire de Tour(s)plus a décidé de lancer la procédure d'élaboration du 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH).

- Dans un premier temps, la Métropole de Tours a procédé à une évaluation ciblée du 2ème PLH afin de formuler des pistes d'évolution et des recommandations pour le nouveau PLH.
- Dans un second temps, la Métropole de Tours a mené un travail soutenu de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin que les communes, moteurs du développement territorial, les différents partenaires institutionnels et les professionnels du logement, acteurs de ce développement, contribuent au diagnostic du territoire, à la définition des orientations stratégiques et à leur déclinaison opérationnelle.
- Le Préfet et ses services ont fait part du point de vue et des priorités de l'Etat. Les Maires et leurs adjoints ont pu préciser, dans le cadre de réunions regroupant des communes au profil socio-résidentiel semblable puis lors de rencontres bilatérales, la diversité des besoins en logement à satisfaire et la capacité de développement de leur commune. Les vice-présidents de Tour(s)plus, la Région, le Département et le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle ont enrichi le diagnostic et contribué à la définition des enjeux. Les élus communautaires et communaux ont défini les orientations stratégiques et priorisé le programme d'actions.

Tout au long de cette démarche d'élaboration, le Comité de pilotage du PLH, s'est réuni à plusieurs reprises pour :

1. **Dresser un diagnostic** de la situation des marchés immobiliers et fonciers, de la situation socio-économique existante et des évolutions à l'œuvre, du profil des communes et de leur besoin actuel et futur en logement
2. **Identifier 4 orientations stratégiques** visant à proposer une offre suffisante, diversifiée et équilibrée de logements et à répondre aux besoins, notamment de publics spécifiques :

Orientation n°1 : Conforter la vocation d'accueil résidentiel de la Métropole

L'objectif de cette orientation vise à centrer l'action publique sur le développement d'une offre de logements abordables, en particulier, pour les familles et les jeunes en formation et les jeunes actifs, afin de répondre à l'ambition démographique métropolitaine. Cette ambition s'appuie sur un scénario de développement de l'offre résidentielle volontariste pour ancrer durablement la Métropole de Tours parmi les métropoles du Grand ouest.

Monsieur le Maire explique que le scénario retenu à Saint Genouph est de 18 logements produits sur la période 2018-2023 dont 4 logements sociaux.

Cet objectif est en corrélation avec les objectifs du PLU actuellement en cours de révision et qui projette une production de 30 logements dans les 15 années à venir

Orientation n°2 : Faciliter les parcours résidentiels des habitants

L'objectif de cette orientation vise à organiser la solidarité entre les communes et entre les publics pour favoriser la mixité dans l'accès et le maintien dans le logement. L'enjeu consiste à conforter la coordination des modes de production et d'attribution du logement social, offrir des réponses au désir de maintien à domicile des personnes âgées et aux nécessités des personnes les plus vulnérables.

Orientation n°3 : Faire du logement un vecteur de la qualité de vie

L'objectif de cette orientation vise à renforcer l'attractivité du bâti résidentiel existant, en agissant à l'échelle de la ville, de l'immeuble et du logement. La Métropole entend, ainsi, prioriser l'action publique en faveur de la rénovation et de l'amélioration du parc de logements, en particulier dégradés ou vacants.

Orientation n°4 : Pour une gouvernance partagée de l'action publique

À travers cette orientation, la Métropole entend organiser un système permanent, d'une part, de la connaissance des enjeux locaux en matière d'habitat et de logement, et, d'autre part, de suivi et de gouvernance du PLH, pour renforcer l'efficacité de l'action publique.

- 3- **Établir un programme de 11 actions** définissant les moyens qui seront mis en œuvre par la Métropole et ses 22 communes membres pour atteindre les objectifs retenus :

CONFORTER LA VOCATION D'ACCUEIL RESIDENTIEL DE LA METROPOLE

Action N°1 : Accueillir 21000 habitants supplémentaires

Action N°2: Mobiliser le foncier nécessaire à l'atteinte de l'ambition

Action N°3: Développer le logement abordable

FACILITER LES PARCOURS RESIDENTIELS DES HABITANTS

Action N°4: En courager les mobilités résidentielles

Action N°5: Veiller à une répartition équilibrée du parc social et de ses occupants

Action N°6: Favoriser l'accès et le maintien de populations aux besoins spécifiques

FAIRE DU LOGEMENT UN VECTEUR DE QUALITE DE VIE

Action N°7 :Investir prioritairement le tissu urbain existant

Action N°8: Offrir un cadre de vie désirable aux habitants

Action N°9: Veiller à proposer des logements de qualité

POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGEE DE L'ACTION PUBLIQUE

Action N°10 :Renforcer les synergies entre acteurs

Action N°11: Renforcer la connaissance territoriale

La mise en oeuvre de ce programme d'actions vise à la création de près de 10 500 logements sur 6 ans, soit 6 logements par an et par habitant, dont 6 000 logements abordables aidés par la Métropole et la réhabilitation de 7 300 logements soutenue par la Métropole et devrait générer près d'un milliard d'euros d'investissement et concerner 10 000 emplois des filières du BTP.

Dans cette optique, la Métropole de Tours souhaite mobiliser 46 millions d'euros sur 6 années, soit 26 € par an et par habitant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de 3^{ème} PLH arrêté par le conseil métropolitain du 24 avril 2017,

Considérant la consultation des communes membres, du syndicat mixte de l'agglomération et du conseil de développement de l'agglomération pendant 2 mois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- > **Acte** la prorogation du 2^{ème} PLH jusqu'au 31 décembre 2017
- > **Emet** un avis favorable sur le 3^{ème} PLH 2018-2023

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2017-31 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS GENULPHIENNES

Monsieur le Maire explique le dossier:

Par délibération en date du 18 avril 2017, il a été décidé la répartition de la subvention communale aux associations génulphiennes.

Seule l'attribution d'une aide financière au club de football USG n'avait pas été arrêtée et était suspendue à la rencontre de la municipalité avec les dirigeants du club.

Cette rencontre a eu lieu en présence de Messieurs Avenet et Boissé et il en ressort une réelle volonté de rigueur et de discipline de la part de la future direction de l'association dans la gestion du club et des installations qui lui sont mises à disposition.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 900 euros lui soit attribuée, en renouvelant son souhait que l'effectif de la rentrée prochaine compte plus d'habitants de Saint-Genouph que cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- > **Décide** d'attribuer 900 euros de subvention au club USG
- > **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2017

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2017-32 - PERSONNEL: CREATION DE POSTE , MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Création de postes pour avancement de grade

Considérant que 4 agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, en 2017 et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il appartient au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Dans ce cadre Monsieur le maire propose à compter du 1^{er} juillet 2017 la création :

D'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

D'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

D'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 33.5/35^{ème}

D'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet 33.5/35^{ème}

Et la suppression :

D'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

D'un poste d'adjoint technique territorial complet

D'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 33.5/35^{ème}

D'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet 33.5/35^{ème}

Création de postes pour cause de mutation

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que, suite au départ par voie de mutation de la secrétaire de Mairie, il convient de pourvoir à son remplacement afin d'assurer le bon fonctionnement de ces services.

L'état d'avancement de la procédure de recrutement ne permet pas encore de cibler le grade de la personne recrutée. Monsieur le Maire propose la création de plusieurs postes afin de ne pas fermer les opportunités de candidature qui s'offriraient à lui.

Dans ce cadre Monsieur le maire propose à compter du 1^{er} juillet 2017 la création :

D'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

D'un poste de rédacteur territorial à temps complet

D'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

La suppression du poste d'attaché à temps complet actuellement occupé par la secrétaire générale et des 2 postes inutiles sera effective dès la nomination de la personne recrutée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34

Vu la délibération 2017-27 du 18 avril 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- > **D'adopter** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée à compter du 1^{er} juillet 2017.
- > **D'inscrire** les budgets au chapitre prévu à cet effet

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2017-33 - TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PERISCOLAIRES-CHOIX DES PRESTATAIRES

Monsieur le Maire expose que par délibérations en date du 29 novembre 2016 et du 28 mars 2017 il a été convenu de la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique sur les bâtiments périscolaires de la commune .

Afin d'effectuer ces aménagements pendant les vacances scolaires, il convient de choisir des prestataires qui assureront les travaux.

Plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement des huisseries et les travaux de plomberie avec changement de la chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation.

Une étude technique et financière de ces devis a été réalisée en commission bâtiment réunie le 25 mai dernier

Pour la partie changement d'huissierie 2 offres ont été analysées
1- Entreprise ART & FENETRES pour un montant de 22 921.56€ HT
2- Entreprise FUTURODIFF pour un montant de 25 536.91€ HT

Pour la partie plomberie 2 offres ont été analysées
1- Entreprise CARRAT pour un montant de 26 962.60€ HT
2- Entreprise FLEURY pour un montant renégocié de 30 000.00€ HT

Monsieur le Maire et les membres de la commission bâtiment proposent de retenir les offres N°1, classées comme les moins disantes

Après exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- > **D'acter** le choix du prestataire pour les travaux de plomberie et de retenir la société CARRAT pour un montant HT de 26 962,60€
- > **D'acter** le choix du prestataire pour les travaux de remplacement d'huissierie et de retenir la société ART & FENETRES pour un montant HT de 22 921,56€
- > **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2017-34 - PATRIMOINE- VENTE et ECHANGE PARCELLE ZB47

Monsieur le Maire explique que la parcelle ZB 47 située Rue des Terres Fortes d'une surface de 2260 m² est un terrain non exploité par la commune et enclavé entre 2 parcelles agricoles. Cependant il nous appartient de l'entretenir. La municipalité n'ayant plus aucun intérêt à conserver ce terrain et après avoir consulté le propriétaire des parcelles ZB48 et ZB49 jouxtant ce terrain, le Maire propose un échange de cette parcelle avec la parcelle ZB49 et une partie de la parcelle ZB48 dans le but de vendre une bande de 8 mètres de la nouvelle parcelle et de transformer la surface restante en chemin communal.

Monsieur LEFEUVRE, propriétaire des parcelles concernées, propose après échange de parcelles, l'achat d'environ 1500 m² de terrain au prix de 0,25€ le m²
Monsieur le Maire précise que les frais de géomètre seront pris en charge par la commune et que Monsieur LEFEUVRE prendra à sa charge les frais de notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** l'échange de la parcelle ZB 47 avec la parcelle ZB49 et une partie de la parcelle ZB48
- > **Approuve** la vente d'une partie de la nouvelle parcelle pour une surface d'environ 1500 m² au prix de 0,25€ le m²
- > **Dit** que les frais de bornage seront à la charge de la commune
- > **Dit** que les frais d'acte notarié seront à la charge du futur propriétaire

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

*Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives se tiendront les 11 et 18 juin 2017. Il convient d'organiser le bureau de vote qui sera ouvert de 8h00 à 18h00 et de fixer les permanences.

*Monsieur le Maire fait part de la parution du décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Les conseillers municipaux seront donc convoqués le vendredi 30 juin 2017 à 19h30

*L'inauguration du Citystade aura lieu le samedi 17 juin à 17h00

*Madame FRETON lance un appel aux volontaires pour la distribution des brioches du 14 juillet. Ces brioches seront distribuées pour la dernière fois aux aînés de la commune le samedi 8 juillet après midi.

*Monsieur le Maire informe qu'une réunion du Conseil d'Ecole vient de se tenir aujourd'hui en présence de Monsieur l'inspecteur d'académie venant apporter des informations sur le futur RPI dont le projet est repoussé d'un an. A ce propos Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion avec tous les parents d'élèves vers la fin du mois de septembre afin que toutes les problématiques soient exposées.

*Monsieur ROYER remarque qu'il serait souhaitable que toutes les manifestations des associations soient consultables par tous afin d'éviter autant que possible d'organiser des festivités ou compétitions sur les mêmes week-end et ainsi se faire une concurrence inappropriée. Il demande également que le règlement du club house soit affiché dans la salle.

*Madame COUVERTIER signale que plusieurs habitants de la rue des Nouies se plaignent des nuisances sonores d'un riverain en dehors des heures de tolérance. Elle précise que les bruits perdurent même après rappel au règlement.

*Monsieur FERRIERES signale que des automobilistes roulent toujours très vite dans la rue du 19 mars 1962. Monsieur le Maire réfléchit aux moyens possibles pour les en dissuader.

*Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Fédération Française des Médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif souhaitant mettre en lumière l'engagement d'un bénévole de la commune à l'occasion de la journée de la femme 2018. Plusieurs noms sont évoqués.

Séance levée à: 22h30

La Secrétaire
Monique FRETON

En mairie, le 08/06/2017

Le Maire
Christian AVENET